Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212202261-20251218-251218_03-DE

N°251218-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de Monsieur Yann KERGOAT, Maire.

Nombre de conseillers : 16 **Présents :** 12 **Votants :** 15 **Procurations** :3

PRESENTS : KERGOAT Yann, TURPIN Sylvie, THOMAS Frédéric, L'ANTHOEN-CHARLES Michelle, LE GALL Sylvain, LE CARLUER Marie Philomène, CARTRY Alain, Martine MADAULE-LOUET, DUBUIS Carole, LE GAC Bernard, LE CORRE Marie-Josée, LE QUELLEC Laurent.

ABSENCES : LE BRAS Yvon, LESTIC Marie-Thérèse, BARRE Gérard, MOLLE Anabelle

POUVOIRS : M. BARRE Gérard donne pouvoir à Mme LE CORRE Marie-José, Mme LESTIC Marie-Thérèse donne pouvoir à Mme L'ANTHOEN-CHARLES Michelle, Mme MOLLE Anabelle donne pouvoir à Mme LE CARLUER Marie-Philomène.

Mme LE CARLUER Marie Philomène a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : RENOVATION DES LANTERNES DES FOYERS 1I419 ET 1G245

Lecture est faite d'un devis du SDE 22 pour la rénovation d'une lanterne sur un candélabre situé rue de Boud Gouez référencé foyer F1I419 et à Guermérien référence foyer F1G245

Le montant total des travaux est estimé à 1 710,72 € TTC dont 1 029,60 € TTC à la charge de la commune.

VU l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'avis favorable de la Commissions Voirie du 11 décembre 2025,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le devis du SDE 22.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le devis et le bon de commande correspondant ainsi que toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait à PLOUMILLIAU, les jours, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU	Le secrétaire de Séance
Yann KERGOAT	Mme LE CARLUER Marie-Philomène